

Gouvernance foncière et Genre

Femmes et plaidoyer pour accès et contrôle de la terre : exemple des femmes de la coopérative Uyelo de Kaniko (cercle de Koutiala, Mali)



Photo 1 : Groupe de membres de la coopérative UYELO de Kaniko, commune de Sincina, cercle de Koutiala au Mali.

La coopérative multifonctionnelle UYELO de Kaniko est l'une des premières organisations féminines du cercle de Koutiala à se lancer dans le plaidoyer pour l'accès des femmes et associations féminines à la terre. Membre de l'Union des Femmes Rurales de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad (UFROAT), elle a bénéficié de formation qui ont permis à ses membres de maîtriser les questions de développement communautaire et de s'investir dans le plaidoyer.

De la production du beurre de karité à la plantation des arbres de karité : Les membres de la coopérative UYELO de Kaniko sont toutes des productrices de beurre de karité. Le revenu substantiel qu'elles tiraient de sa vente servait à satisfaire les besoins du ménage à savoir le complément alimentaire, l'habillement, les soins de santé des enfants et d'elles-mêmes et les frais d'éducation.

L'achat d'une petite unité de production de beurre de karité amélioré à 2'000'000 FCFA (CHF 3'600) en 2009 (avec une contribution d'un partenaire) leur a permis d'offrir du beurre de qualité et d'attirer les acheteurs revendeurs.



Photo 2 : Du beurre de karité de la coopérative UYELO très prisé sur le marché de Koutiala.

Le beurre de karité, la seule ressource économique jadis exclusivement réservée à la femme dans la société Minianka (principale ethnique de Koutiala).

La coopérative UYELO a décidé sous la direction d'une leader charismatique et pris conscience de pérenniser la production du beurre de karité, source importante de revenus pour les femmes. Face à la disparition des arbres de karité (le vieillissement, la coupe abusive et la sécheresse qui affectent la génération naturelle) entraînant la réduction de leur revenu les femmes se sont mobilisées pour mener des actions de préservation de cet arbre vital pour le ménage. Elles ont décidé de s'investir dans la plantation et la protection des plants de karité. Cette idée émanant de la secrétaire administrative, fille d'un grand producteur de mil fut partagée et acceptée par les autres membres de UYELO.

Pour cela, il fallait résoudre le problème d'accès à une parcelle où il leur est possible de planter des arbres, étant donné que seuls les propriétaires terriens ont cette prérogative et que le contrôle de la terre par les femmes en milieu rural reste une équation non résolue dans la plupart des villages du Mali.

Selon l'étude sur le foncier à Sincina¹ la privation des femmes de la propriété foncière est liée à plusieurs raisons qui sont entre autres, l'interprétation abusive des coutumes, la mauvaise interprétation de la religion, le mariage (le statut d'épouse, la vie sous l'autorité du mari).

Pour les leaders de la coopérative UYELO, il fallait vaincre ces résistances afin de s'investir dans la plantation du karité.

¹Barakissa Dembélé : accès à la terre et sécurisation sociale locale : cas des femmes de la coopérative des arboricultrices de UYELO de Kaniko, commune rurale de Sincina, cercle de Koutiala-Mali Décembre 2017



Photo 3 : Vue d'ensemble de la parcelle maraîchère avec plant de karité

L'adhésion de la coopération suisse au projet Karité : Bien informés par les services des eaux et forêts sur le karité, les membres de la coopérative sous la direction de leur leader charismatique, ont commencé les activités d'information, de sensibilisation et de plaidoyer dans la commune en 2006.

Activités de plaidoyer, une stratégie efficace pour l'accès au foncier (2007 – 2008) : En 2007, les femmes de la coopérative se sont d'abord adressées aux leaders villageois et propriétaires terriens à travers des messages clés contenus dans des lettres d'information :

« Le karité a tout le temps été une source de revenus pour les femmes; nous constatons avec amertume la disparition de cet arbre de nos brousses. Ce qui est un manque à gagner pour nos familles et nous-mêmes. Nous avons décidé d'expérimenter sa plantation au lieu de rester les bras croisés face au dégât; nous voulons pérenniser la production de beurre de karité. Pour cela il nous faut une parcelle où on peut planter les pieds de karité et aussi protéger les jeunes plants poussant naturellement dans les champs ».

En 2008, les femmes ont bénéficié de l'appui de la Coopération Suisse (DDC) à travers le projet de plantation de karité appelé "**projet Chisun**". Depuis 2016, un autre projet financé par la DDC (dénommé programme de développement économique local et de sécurité alimentaire) a poursuivi les actions entamées par le premier projet (réalisation des périmètres maraîchers avec des points d'eau et la clôture des parcelles, formation).

Les activités ont porté sur les ateliers d'information et de formation en plaidoyer, les sessions de plaidoyer et de sensibilisation des leaders communautaires, des propriétaires terriens, des leaders communaux et femmes productrices de karité.

Les ateliers de formation en plaidoyer : Les femmes ont organisé des ateliers de plaidoyer au moins durant deux (02) années sur la question de l'accès et du contrôle de la terre. Ont pris part à ces ateliers, les chefs coutumiers, les chefs de village, les propriétaires terriens, le Service des Eaux et Forêts et les regroupements féminins villageois à travers des lettres d'invitation signée par la Présidente de l'Union des Femmes Rurales Ouest Africaine et du Tchad (UFROAT).

Le présidium des ateliers était composé seulement de femmes. L'animation a été assurée par lesdites femmes et le Service des Eaux et Forêts en complément. Pour la réussite de ces ateliers de plaidoyer sur le foncier, les femmes ont mis l'accent sur l'importance du beurre de karité, son apport dans la sécurité de la famille (surtout en année de mauvaise récolte de céréales), la menace de la production de beurre à cause de la coupe abusive des plants de karité par les hommes et le désir d'avoir une parcelle pour la plantation de karité. « **Il faut que les hommes et femmes de nos communautés réagissent afin de sauvegarder le karité, source de revenus pour le bien-être de la famille** » disait les femmes, membres de UYELO.

Durant deux ans d'information et de plaidoyer, des hommes ont été attentifs aux messages des femmes relatifs à l'obtention d'une parcelle pour la plantation du karité et la protection des jeunes plants dans les différentes localités de la commune.

La sensibilisation dans les villages : Les membres de la coopérative sous la conduite de la secrétaire administrative, ont mené des activités d'information des hommes et femmes dans plusieurs villages des cercles de Koutiala et de Yorosso sur les avantages de l'accès et du contrôle des parcelles par les femmes en général et la plantation du karité en particulier.

Après plusieurs rencontres et audiences populaires, les hommes ont adhéré aux discours et accepté d'attribuer aux organisations de femmes, des superficies de deux à trois hectares pour la plantation de l'arbre karité.

Les radios de proximité, comme outils efficaces d'information et de sensibilisation : Les femmes ont aussi utilisé les quatre radios les plus écoutées dans les communes à savoir: Wuesso, Kayira, Yèrèdon et Wassa pour plaider en faveur des femmes en avançant des arguments de baisse de revenu, de disparition de l'arbre et leur désir de planter le karité.

Ceci a permis à des femmes et à des hommes de différentes localités de comprendre que le karité peut être planté et entretenu.

Malgré tout cela, les détracteurs n'arrêtaient pas d'appeler les animatrices de l'émission pour les insulter. La secrétaire administrative de UYELO raconte. « **Un jour un homme m'a appelé après l'émission radio pour me dire: J'ai connu ton père comme étant un grand producteur de céréales; mais je n'ai pas appris qu'il a planté le karité. Toi une femme tu veux faire ce que les hommes n'ont pas fait; tu ne pourras pas réussir ce que tu veux faire. N'entraîne pas les femmes dans une aventure qui ne réussira pas** ».

Des menaces et intimidations ont été proférées à son endroit, la traitant de perturbatrice de l'ordre social établi. « **Ce que tu es en train de faire n'est pas digne d'une femme respectueuse; il faut faire attention** », a dit un homme.

Au bout de deux ans de travail intense de plaidoyer, des hommes leaders et propriétaires terriens ont accepté d'octroyer des parcelles à différents groupements de femmes dont la coopérative UYELO, leader du mouvement pour la réalisation de leur projet de plantation et de protection du karité dans 27 villages de 18 communes du cercle.

La coopérative UYELO a bénéficié de 3 hectares. « ***Nous sommes aujourd'hui fières d'exhiber la lettre signée par le chef de village et l'administration qui nous a fait propriétaire de terre dans le cercle de Koutiala pour une durée indéterminée*** », Présidente de la coopérative UYELO.

Même après l'obtention de la parcelle, des hommes réticents à l'octroi de lettre signée à la coopérative ont demandé à leurs femmes de se retirer de ladite coopérative.

« ***Certains hommes ont interdit à leurs épouses de prendre l'eau des puits à grand diamètre et pompe à motricité qui se trouvent dans la parcelle non loin des concessions, malgré qu'il y ait un problème d'eau potable ; ils ont préféré que leurs épouses marchent plus de 3 km pour avoir de l'eau*** ». Secrétaire administrative.

Le combat des femmes de la coopérative UYELO pour le contrôle de la terre s'expliquerait par un cas d'expropriation de 0.25 ha dont elles ont été victimes après avoir investi leur argent. Fortes de cet enseignement, elles ont décidé de ne plus accepter verbalement une attribution de terre. « ***Il nous faut des parcelles octroyées par écrit et validé par des signatures des responsables locaux et communaux concernés et la tutelle*** », Secrétaire administrative de UYELO.

La réalisation des pépinières de karité, un pari à gagner par les femmes : Dès que la pépinière a commencé, les femmes conseillées par un consultant ont entrepris les démarches pour la régularisation de la situation des parcelles octroyées par les chefs de village. La lettre d'attribution a été signée et entérinée par l'administration locale. Les documents légaux ont été déposés au niveau de la mairie pour la délibération.

De 2009 à 2010, les membres de la coopérative ont réalisé dans la parcelle une pépinière de 300 pieds de karité. Elles replantent ces plantules dans les champs qui leur sont octroyés et vendent aussi des plantules de karité à d'autres producteurs.

« ***Nous avons tenues bon pour réussir notre pépinière et montrer à nos détracteurs qu'on peut tout réussir avec la volonté; aussi la préservation du karité est une histoire pour la postérité*** », Femme, membre de UYELO

Une expérience qui a fait tache d'huile dans le cercle de Koutiala : La secrétaire administrative et d'autres membres de la coopérative UYELO ont été sollicitées par d'autres coopératives féminines pour leur accompagnement en plaidoyer. Des résultats ont été obtenus.

- les femmes de Yorosso ont bénéficié de 5 hectares en 2014;
- Les femmes de Bougoula (Sikasso) ont pu acheter 4 hectares en 2013 avec les autorités traditionnelles ;
- La coopérative Jigisèmè des femmes de Ngoutjina, a reçu des autorités communales et villageoises deux parcelles de deux hectares chacune.

« ***La réussite de toute action de plaidoyer passe par la présence d'un leader charismatique et engagé qui sait entraîner les autres membres et aussi convaincre les hommes. Nous avons trouvé cela à notre secrétaire administrative*** », Présidente de la coopérative UYELO.

Les femmes sont aujourd'hui membres des Commissions Foncières² où elles sont très actives et disposées à comprendre la Loi d'Orientation Agricole et aussi les instruments juridiques pour être impliquées dans la gestion des conflits fonciers.

De nombreux hommes aussi ont planté l'arbre de karité dans leurs champs personnels. La pépinière de karité de la coopérative UYELO a été visitée par des personnalités comme le premier ministre. Elles ont rencontré les leaders communautaires, les élus communaux, les chefs de terre et les Services des Eaux et Forêts en leur faisant part de leur désir et volonté de s'investir dans la plantation et la protection des arbres de karité.

² Les commissions foncières villageoises, communales et locales assurent l'information et la sensibilisation de la population en matière foncière et sont responsables de l'identification des espaces locaux de ressources naturelles d'utilisation commune, de la prévention des conflits fonciers qui peuvent émerger dans les différentes zones agro-écologiques, la participation à la constatation des droits fonciers des différents acteurs, l'enregistrement des transactions foncières de différentes natures et donner des avis avant la délivrance des actes attestant la possession foncière.